

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026-49

VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ENTRE CHAPITRES N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire de la Commune de THIERS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 ;

Vu la délibération n°5 du conseil municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°26 du conseil municipal du 14 avril 2026, adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°53 du conseil municipal du 24 février 2026, approuvant le budget primitif du budget principal 2026.

Considérant l'autorisation donnée au maire lors de l'approbation du règlement budgétaire et financier suite au passage à la nomenclature M57, par la délibération n°26 du 14 avril 2026, de procéder à des virements de crédits budgétaires entre chapitres dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles votés par section ;

Considérant les besoins des différents services pour couvrir les dépenses de la commune ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Les virements de crédits budgétaires suivants entre les comptes :

➤ En section de fonctionnement :

- 60632, chapitre 011, et 6585, chapitre 65, pour un montant de 320,00 € ;
- 6288, chapitre 011, et 7391112, chapitre 014, pour un montant de 4 994,00 € ;
- 60612, chapitre 011, et 6585, chapitre 65, pour un montant de 40,00 € ;

➤ En section d'investissement :

- 2313, chapitre 23, et 2031, chapitre 20, pour un montant de 5 580,00 € ;
- 2313, chapitre 23, et 21314, chapitre 21, pour un montant de 7 789,98 € ;
- 2313, chapitre 23, et 21578, chapitre 21, pour un montant de 1 848,00 € ;
- 2313, chapitre 23, et 2128, chapitre 21, pour un montant de 285,91 €.

Tels que présentés ci-dessous :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
Chapitre 011 – Charges à caractère générales				

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois à partir de sa date de publicité.

D/011/60612 – Electricité		- 40,00 €		
D/011/60632 – Petit équipement		- 320,00 €		
D/011/6228 – Divers		- 4 994,00 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	<i>4 693 338,39 €</i>	<i>- 5 354,00 €</i>		
<i>Chapitre 014 – Atténuation de produits</i>				
D/014/7391112 – Dégrèvement TH/THLV		+ 4 994,00 €		
<i>Sous total chapitre 014</i>	<i>332 550,00 €</i>	<i>+ 4 994,00 €</i>		
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</i>				
D/65/6585 – Intérêts moratoires		+ 360,00 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	<i>2 566 242,65 €</i>	<i>+ 360,00 €</i>		
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		- €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		- €		- €
Section d'investissement				
<i>Dépenses et recettes réelles d'investissement</i>				
<i>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</i>				
D/20/2031 – Frais d'études		+ 5 580,00 €		
<i>Sous total chapitre 20</i>	<i>184 124,00 €</i>	<i>+ 5 580,00 €</i>		
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>				
D/21/2128 – Autres agencement et aménagements		+ 285,91 €		
D/21/21314 – Bâtiments culturels et sportifs		+ 7 789,98 €		
D/21/21578 – Autre matériel technique		+ 1 848,00 €		
<i>Sous total chapitre 21</i>	<i>977 727,95 €</i>	<i>+ 9 923,89 €</i>		
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
D/23/2313 – Constructions		- 15 503,89 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	<i>4 634 680,14 €</i>	<i>- 15 503,89 €</i>		
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		- €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		- €		- €

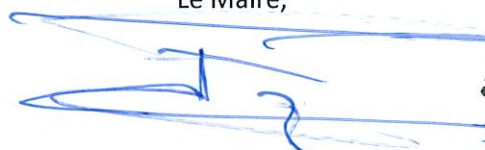
ARTICLE 2 :

La présente décision :

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité ;
- Sera insérée au recueil des actes administratifs de la Commune de THIERS.

Fait à Thiers, le 27/05/2026,

Le Maire,



Francis ROUX

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 063-216304303-20260527-2026_49-AR

